panneaux de signalisation routière pour la commune et des vitrines pour affichage municipal et drapeaux pour la mairie

Le Conseil municipal, Après avoir entendu le rapport de M. Buchot, Maire de Villargent,

VU la note de présentation brève et synthétique de présentation du budget général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2022 de la commune

9) Budget primitif 2022 (budget lotissement)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de budget 2022;

Pour la section de fonctionnement, en dépense, il est prévu la vente des parcelles pour un montant de 42 893,96 € (variation de stock).

En recette, il est prévu d'encaisser la vente des parcelles pour le même montant.

Pour la section investissement, en dépense, il était prévu le déficit reporté de 42 893,96 €.

En recette, il était prévu d'encaisser la vente des terrains aménagés pour un montant de 42 896,00 € Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Buchot, Maire de Villargent,

VU la note de présentation brève et synthétique de présentation du budget général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2022 du budget lotissement

10) Mise en place d'une commission urbanisme et désignation d'un référent communal urbanisme en référence à la charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les conseils municipaux, instances de décision, participeront à la démarche de construction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour la validation du Projet d'Aménagement de Développement Durable de la Communauté de Communes et pour le plan d'Urbanisme intercommunal.

Un référent communal PLUI doit être désigné pour participer aux travaux du groupe de travail de secteur La commune doit constituer une commission urbanisme qui donnera un avis sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sur le projet de Plan d'Urbanisme de la localité.

Cette constitution est prévue lors du prochain conseil municipal.

11) Enquête diagnostique du bassin versant du Scey

Pour faire suite à la situation de non-recevoir pour notre projet d'assainissement par L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au motif que notre commune n'a pas d'impact polluant sur le ruisseau de Beveuge, nous avons l'opportunité de profiter d'un diagnostic sur la qualité de l'eau conduit par le SIBHVO.

Le SIBHVO (Syndicat Intercommunautaire du bassin de la Haute Vallée de l'Ognon) travaille sur un territoire de 753 km² avec 130 km de rivière principale et 1380 km d'affluents.

Le syndicat vient de contractualiser avec l'Agence de l'Eau une fiche action du contrat de rivière Ognon en vue d'améliorer la qualité de l'eau et réaliser des opérations de restauration de grande ampleur sur l'ensemble des fonctionnalités du Scey et de ses annexes.

Dans cette optique, le SIBHVO nous a proposé de participer à une étude de diagnostic du cours d'eau le Scey et de ses affluents (ruisseau de Beveuge).

Le conseil municipal a participé à cette enquête.



MAIRIE

1 place de la mairie 70110 VILLARGENT

Compte rendu

<u>de la réunion du conseil municipal</u> du 1^{er} avril 2022

Étaient présents: BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, LEONI Alfred, MENARD Jean-Louis, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre.

Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

1) Désignation du secrétaire de séance.

Mme Catherine GAUTHIER est désignée secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

3) Programme des travaux en forêt 2022

Le Maire expose le programme des travaux ;

- Ouverture de cloisonnement d'exploitation parcelle 10
- Maintenance de cloisonnement sylvicole dans régénération parcelle 20
- Dégagement de plantation parcelle 15

Après présentation du dossier par le maire, Le conseil municipal approuve, à l'unanimité et :

- Accepte le devis de travaux en forêt proposé par l'ONF, pour un montant HT de 3 522.67 €, soit 3 874.94 euros TTC.
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4- Comptes de gestion 2021 (Budget commune et lotissement)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal les comptes de gestion établis par le Trésorier de Luxeuil à la clôture de l'exercice.

Pour ce qui concerne le <u>budget de la commune</u>

- Les résultats de l'exécution de l'exercice 2021 sont :
- + 58 250,86 € pour la section de fonctionnement
- - 64 684,27 € pour la section d'investissement.
- L'intégration des résultats antérieurs reportés et la prise en compte des restes à réaliser portent les soldes définitifs à :
- + 139 908, 38 € pour la section de fonctionnement
- - 54 920,95 € pour la section d'investissement
- Ce qui fait donc ressortir un solde global de + 84 987,43 €

Pour mémoire le résultat global de l'exercice 2020 était de + 91 420,84 euros, de nouveau l'exercice est excédentaire avec une consolidation de l'économie communale.

Du point de vue des investissements, le résultat est déficitaire en lien avec la charge des travaux de la voirie de l'Impasse des Vergers et du montant des remboursements des annuités d'emprunt.

Le résultat Global excédentaire consolide la capacité d'autofinancement de la commune pour les projets d'investissement à venir.

Pour ce qui concerne la réalisation 2021 du budget Lotissement,

En dépense de la section fonctionnement, il était prévu la vente des parcelles pour un montant de 67 650,63 € (variation de stock)

En recette, il était prévu d'encaisser la vente des parcelles pour un montant de 67 650,63 €

Nous avons réalisé la vente d'une parcelle pour un montant de 24 756,67 €

Le résultat de la section Lotissement est donc de - 42 893,96 €

Après vérification, les comptes de gestion de la commune et du lotissement, établis et transmis par le Trésorier de Luxeuil, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire de Villargent et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 des budgets principaux, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice,
- Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer les comptes de gestion 2021.

5- Comptes administratifs 2021 (Budget commune et lotissement)

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Buchot, Maire de Villargent,

VU la note de présentation brève et synthétique du budget général et du budget du lotissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un Président de séance, autre que le Maire de la commune pour présider au vote du compte administratif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L1613-13 relatifs aux modalités de vote du compte administratif,

Considérant que Mr Pierre SOULARD, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Alain BUCHOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Pierre SOULARD pour le vote des comptes administratifs,

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2021.

6) Affectation du résultat 2021 (commune)

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE
	2020	LA SI	L'EXERCICE 2021	REALISER	POUR L'AFFECTATION DE
				2021	RESULTAT
INVEST	9 763,32 €		- 64 684.27 €		- 54 920.95 €
FONCT	81 657,52 €		58 250.86 €		139 908.38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	139 907 €
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	54 920.95 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cl 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 987.43 €
Total affecté au cl 1068:	0,00 €

7) Taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Le maire propose de ne pas augmenter la fiscalité des habitants de la commune dans une période de forte hausse des coûts de l'énergie et d'un avenir incertain sur le plan économique pour les ménages. Cependant, si la commune n'augmente pas les taxes, leur calcul et leur base d'imposition sont déterminés par les services fiscaux en fonction de la valeur locative des biens immobiliers avec une annonce d'une augmentation de 3,4 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour l'année 2022.

L'état correspondant est le suivant :

Taxe	Base	Taux	Produit fiscal
Foncier bâti	51 800	32.17	16 664
Foncier non bâti	8 900	18.86	1 679
TOTAL	18 343		

8) Budget primitif 2022 (budget commune)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de budget 2022;

Le budget, pour la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 159 216,00 € en recettes et dépenses et pour la section d'investissement à 121 041 €.

Les principales variations portent sur les hausses des coûts de l'énergie en lien avec les événements internationaux, nous suivons les préconisations du SIED soit un coût multiplié par 3.

En conséquence, la participation due par la commune au SIVU Chantereine pour les écoles chauffées au gaz est portée à 11 000 € soit une participation de 75,00 € par habitant pourle fonctionnement général plus un financement exceptionnel des charges liées au cout de l'énergie de 11,50 euros.

Le crédit budgétaire pour les heures ouvriers de la CCPV pour assurer l'entretien de la commune (réseaux, 3 cycles de fauchage, éclairage du parking, peinture voirie, ...) est prévu en augmentation pour financer la réfection du terrain de pétanque.

Pour ce qui concerne le budget investissement, les remboursements d'emprunts passe de 48 761,00 € en 2021 à 12 175,00 € pour le budget 2022, la commune arrive au terme du remboursement des emprunts pour la création du lotissement.

Les principaux investissements prévus en 2022 sont

Le lancement d'une étude pour le réseau eau pluviale avec Ingénierie 70, la mise en place de ralentisseurs sur la rue Principale, l'installation d'un nouveau lampadaire rue des Vergers, des